

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.174

**Pôle d'échanges
multimodal (PEM)
OUEST : validation de
l'avant-projet**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.174**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) OUEST : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Par délibération n°238 du 12 décembre 2011, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a approuvé le protocole général d'accord régissant les rôles et missions des différents partenaires institutionnels dans l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

Ce faisant elle a autorisé le lancement d'une vaste opération de requalification du quartier de la gare, initiée dès 2010 entre l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la SNCF, RFF et le GrandAngoulême.

Énoncé dans le protocole d'accord et relevant de la maîtrise d'ouvrage du GrandAngoulême, le schéma de principe d'aménagement des opérations de reconfiguration du parvis Est, de la passerelle et de création d'un parvis à l'Ouest, a été approuvé par délibération n°134 du 11 juillet 2013.

Par délibération n°135 du 11 juillet 2013, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a fixé le cadre, les modalités pratiques et les objectifs de la concertation préalable liée aux trois projets suscités.

Le 11 octobre 2013, le bilan de la concertation publique initiée 6 mois plus tôt a été approuvé par l'assemblée délibérante. La définition affinée du programme et les études préalables pouvaient alors démarrer.

Elaboré par les services, le programme du projet d'aménagement du PEM de la gare d'Angoulême comprenant la reconfiguration du parvis Est, la création d'une passerelle ferroviaire et celle d'un parvis à l'Ouest, a été validé le 17 octobre 2013 par la délibération n°256 du conseil communautaire du Grand Angoulême.

Impactées directement par une définition plus aboutie du projet passerelle, les études d'avant-projet du parvis Ouest n'ont pu être réalisées dans le même temps que celles du parvis Est. Ainsi, si l'avant-projet du parvis Est a pu être validé dès février 2014 (délibération n°91) la présentation de l'avant-projet du parvis Ouest, objet de la présente délibération, ne pouvait intervenir plutôt.

Issue d'une importante concertation menée tant avec les partenaires issus du protocole d'accord, qu'avec des institutionnels privilégiés tels la ville d'Angoulême ou encore la Chambre de commerces et d'industries, cette proposition d'AVP a aussi été élaborée en étroite collaboration avec les associatifs (personnes en situation de handicaps, cyclistes...) et autres acteurs économiques (artisans taxis, loueurs de véhicules...).

Ce projet, versant Ouest du pôle d'échanges multimodal développé au pied de la gare, écran de la Médiathèque a été élaboré dans la perspective de redonner une nouvelle façade à « l'arrière » de la gare. L'espace public est rendu aux piétons, les flux routiers sont canalisés tout en dégagant des espaces confortables et facilitant le fonctionnement des différents usages.

Le projet proposé par la maîtrise d'œuvre intègre ainsi :

- Un parvis piétonnier
- Une voie bus protégée par contrôle d'accès accessible aux véhicules de secours
- Deux arrêts de bus sur parvis
- Une dépose minute au Nord
- Un abri vélo de 36 places
- La création d'une zone 30 sur les rues Coulomb, Papin, Leclerc Chauvin
- L'aménagement de 4 places de stationnement en bataille dédiées au PMR

Véritable articulation liant le quartier de l'Houmeau à celui de la Grand Font, ce parvis sera traité avec les mêmes principes d'aménagement que ceux définis pour l'aménagement du parvis Est, à savoir, uniformité dans le choix des matériaux, des essences végétales, du mobilier urbain...

Au stade AVP, le coût de ce projet est estimé à 1 303 660,75 € HT soit 1 564 392,20 € TTC.

Etant entendu que cette proposition du maître d'œuvre retranscrit les remarques issues des différentes présentations effectuées en comité technique (18/12/2013 et 10/03/2015), comité de pilotage (17/12/2014), et groupe de pilotage gare (15/04/2015) et autres réunions techniques,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avant-projet du parvis Ouest tel que détaillé.

D'APPROUVER le coût du projet estimé à 1 303 660,75 € HT soit 1 564 392, 20 € TTC.

D'IMPUTER, sans modification du montant de l'autorisation de programme, les dépenses sur le budget principal – Opération PEM AP 16 – Exercice 2015 et CP correspondants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 30 juin 2015